

Siège social : 83175 Brignoles Cedex - France - 29. Av. F. Mistral - Tél. +33(0)4 94 72 83 00 - Télécopie +33(0)4 94 59 04 55

Usines : 66600 Espira de l'Agly - France Tél. +33(0)4 68 38 98 00 - Télécopie +33(0)4 68 38 92 22
30120 Pouzilhac - France Tél. +33(0)4 66 37 44 33 - Télécopie +33(0)4 66 37 21 31
83170 Candélon - France Tél. +33(0)4 94 69 08 82 - Télécopie +33(0)4 94 59 21 05

Préfecture du Gard
M. Le Préfet
Bureau des Procédures Environnementales
10 avenue Feuchères
30 045 NÎMES CEDEX 09

Brignoles, le 14/04/2017

**Objet : DDAE renouvellement et extension de carrière– lieux-dits « Viaube et Savoie » et « Garustièrre et Pérède » - POUZILHAC (30)
Réponses à l'avis complémentaire sur le volet biodiversité**

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons remis le 09/06/2016 notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives et une installation de traitement situées sur la commune de Pouzilhac, aux lieux-dits « Viaube et Savoie » et « Garustièrre et Pérède ».

Afin de compléter ce dossier, nous vous avons remis des compléments le 17 août 2016.

Après examen du dossier, le service d'inspection des installations classées a informé le porteur de projet par la lettre du 8 septembre 2016, qu'il n'est pas recevable en l'état et nécessite des compléments d'information.

De nouveaux compléments vous ont alors été remis le 29 novembre 2016, portant notamment sur le Volet Naturel de l'Etude d'Impact (VNEI).

Suite à cela, la Direction Ecologie a fourni un avis complémentaire sur ce VNEI complété qui nous a été communiqué par le service d'inspection des installations classées le 3 janvier 2017 par mail.

La présente version du dossier intègre donc les nouveaux éléments de réponse demandés. Le VNEI a donc fait l'objet de nouveaux compléments, portant sur les points suivants :

- Ajout des périmètres relatifs aux plans nationaux d'actions concernant la Pie-grièche méridionale et la Pie-grièche à tête rousse en page 22 du VNEI,
- Précision sur le caractère progressif du défrichement au cours des 30 années d'exploitation en page 84 du VNEI,
- Modification de la présentation des mesures d'atténuation et de réduction, p.109 à 118 du VNEI,
- Réduction de la criticité de certains impacts résiduels en p.121 du VNEI,

De plus, l'étude d'impact a été complétée en conséquence :

- Précision sur les modalités de débroussaillage dans le département du Gard en p. 232,
- Réduction de la criticité de certains impacts résiduels concernant la faune en p.238.

Restant à votre entière disposition pour tout autre complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Catherine DELFAUX
Directrice Générale

